

# RÉSOLUTION

---



## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### PORTANT SUR PROCONNECT

Adoptée par l'Assemblée générale du 3 juillet 2026

\*\*\*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale du 3 juillet 2026,**

**CONNAISSANCE PRISE** du projet visant à permettre aux avocats d'accéder aux services numériques de l'État via le dispositif ProConnect, en s'appuyant sur e-dentitas comme fournisseur d'identité ;

**CONNAISSANCE PRISE** de la nécessité, préalablement au déploiement du dispositif, de lever des points techniques relatifs à la gestion des adresses e-mail dans l'annuaire des avocats et au niveau d'authentification requis ;

**AUTORISE**, dans un objectif de mise en œuvre rapide du dispositif, la transmission des adresses e-mail sans contrôle préalable de leur unicité, sous réserve de la mise en place d'une information des avocats concernés sur les risques éventuels de fusion de comptes ;

**AUTORISE** l'utilisation imposée de la clé Avocat pour la connexion au dispositif ProConnect, afin de garantir un niveau de sécurité élevé et un parcours utilisateur adapté aux exigences des services accessibles.

Fait à Paris, le 3 juillet 2026.